

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2023**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 27 Conseillers présents : 21 (3 procurations)

L'an 2023, le 22 mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 16 mai 2023.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	M. Eric LACHMANN	Mme Gaëtane CHAUVIN
Mme Stéphanie GUIMIER	(arrivé au point 2 "Plan d'eau ...")	M. Martin GUNDELACH
M. Claude WEIL	Mme Julie ROJDA	Mme Elodie PAULUS
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric HELBLING	M. Philippe WETZEL
M. Jean Jacques KNOPF	Mme Ellia FONTAINE	Mme Chantal WINTZ
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Séverine RAMSEYER	Mme Caroline RUDOLF
M. Bruno LEFEBVRE	M. Frédéric BARTHE	
Mme Véronique BRUDER	Mme Elsa ESTREICHER	

Membres absents excusés :

M. François LARDINAIS, Mme Sonia JEHL (procuration à Mme Nathalie GARBACIAK), M. Christian SITTLER (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), M. Antony REIFF, M. Richard BAUMERT (procuration à Mme Caroline RUDOLF) et M. Vincent KALT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

DCM40/05/2023 Renouvellement des baux de chasse: Mode de consultation des propriétaires fonciers dans le cas de la récupération du loyer par la Commune

En application de l'article L.429-13 du Code de l'Environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

Etant donné que l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse est soumis à l'accord des deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit
de la location de la chasse.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
Martin GUNDELACH.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

